

ARRETE N°2026-04-02
VIVIERS-LES-MONTAGNES

Le 9 avril 2026

Arrêté portant délégation de fonction à un adjoint

Le maire de la commune de Viviers-Lès-Montagnes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération 10-2026 en date du 27 mars 2026 portant création de 4 postes d'adjoint

Vu la délibération 11-2026 en date du 27 mars 2026 portant élection de 4 adjoints

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur François MONTAGNE en qualité d'adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur François MONTAGNE adjoint au maire à compter du 9 avril 2026.

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur François MONTAGNE est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Travaux
- Voirie
- Services Techniques

Cette délégation n'entraîne aucune délégation de signature de document.

Article 2 : Le Maire de la commune de Viviers- Lès-Montagnes, la Directrice générale des services, et le trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet ;
- Monsieur le trésorier ;
- L'intéressée

Fait à Viviers-Lès-Montagnes, le 9 avril 2026

Le maire, Alain VEUILLET

* Notifié à l'intéressée le 10/04/2026

Signature :

